



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part IV/2
8 août 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES
AU MOYEN DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :
RAPPORT POUR 1993-1994 ET PROJET
DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE IV. LES AMERIQUES ET LES CARAIBES

Section 2 - Belize

(document présenté par le Haut Commissaire)

IV.2 BELIZE

Aperçu de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

1. Au 31 décembre 1993, le Belize comptait sur son territoire 8 912 réfugiés, ainsi qu'environ 20 000 immigrants et autres personnes en provenance des pays proches d'Amérique centrale; ensemble, les uns et les autres représentent approximativement 15 % de la population totale du pays. Environ 66 % des réfugiés sont d'origine salvadorienne, 26 % sont guatémaltèques et les 8 % restants proviennent de divers autres pays des Caraïbes, d'Afrique et d'Amérique latine. A la fin de 1993, une assistance était accordée à environ 2 100 personnes, représentant 23 % des réfugiés reconnus. Belize n'imposant aucune restriction à la liberté de mouvement des réfugiés, la population réfugiée est largement dispersée dans 66 % des 200 villages ruraux du pays, les principales concentrations étant observées dans les trois districts centraux : ceux de Belize, Cayo et Stann Creek. Le nombre des réfugiés est resté relativement stable en 1993, peu d'entre eux ayant opté pour le rapatriement librement consenti et peu de nouveaux cas ayant été reconnus comme réfugiés.

2. Une enquête entreprise par le HCR en 1993 a permis de chiffrer plus précisément le nombre des réfugiés de Belize, et a révélé que les familles de réfugiés sont vulnérables à la fois socialement et économiquement et vivent généralement dans de moins bonnes conditions que les Béliziens des mêmes villages. La majorité des réfugiés sont de petits exploitants agricoles, qui se consacrent essentiellement à l'agriculture de subsistance. Vingt pour cent des ménages de réfugiés sont dirigés par des femmes, veuves en majorité. Près de la moitié de la population réfugiée se compose d'enfants. Pour les réfugiés, en particulier pour ceux qui n'ont pas de papiers, l'impossibilité de se procurer des terres et d'avoir un statut juridique défini est un important obstacle à l'intégration. Les réfugiés de Belize s'installent spontanément dans l'ensemble du pays. En 1993, 10 % environ de la population réfugiée reconnue recevaient une assistance temporaire sous forme de soins et entretien octroyée par le HCR par l'intermédiaire de son partenaire d'exécution.

Objectifs et priorités du programme

3. Etant donné la nature relativement stable de la population de réfugiés et d'immigrants, sa vulnérabilité socio-économique et sa grande dispersion, le principal objectif pour les deux années à venir est de stabiliser et de consolider l'intégration des réfugiés parmi les autres membres de leur communauté en encourageant les activités socio-économiques à base communautaire. Un programme mettant l'accent sur les activités de protection et d'intégration communautaires continuera de promouvoir l'intégration juridique, sociale et économique; ce programme comportera une composante de formation en matière de droits de l'homme et d'autosuffisance économique, en s'attachant tout particulièrement aux groupes vulnérables.

4. Le rapatriement librement consenti continuera d'être facilité pour les réfugiés qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine; toutefois, la majorité des réfugiés reconnus de Belize ont fait savoir qu'ils préféreraient s'intégrer sur place. Des activités de protection soutiendront la réinstallation dans des pays tiers pour un petit nombre de réfugiés éligibles présentant des ennuis de santé graves qui ne peuvent être traités à Belize, tels que femmes particulièrement vulnérables et autres personnes craignant pour leur sécurité. Le HCR continuera de fournir son appui aux réfugiés éligibles qui demandent à bénéficier du regroupement familial.

Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

5. Les deux principaux partenaires d'exécution des activités prioritaires décrites ci-dessus sont le Département des réfugiés du Gouvernement bélizien et le Conseil des Eglises, organisation non gouvernementale bélizienne. En ce qui concerne les programmes spéciaux visant l'intégration sur place, le principal partenaire d'exécution est le Comité international de sauvetage. La détermination du statut de réfugié et l'essentiel des activités de protection communautaire sont assurés par le Département des réfugiés, avec l'assistance du personnel de protection du HCR. Le Conseil des Eglises de Belize se charge des activités d'assistance matérielle et d'intégration économique, qui comprennent l'éducation, la formation, l'acquisition de compétences professionnelles et des projets générateurs de revenu propres à favoriser l'autosuffisance. La Commission des droits de l'homme de Belize a organisé en 1993 un certain nombre d'ateliers portant sur les droits de l'homme, qui ont été fructueux; elle a prévu d'organiser en 1994 des activités de formation à l'intention des animateurs communautaires.

Programmes généraux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

6. La population réfugiée totale est restée relativement stable en 1993. On a renforcé les activités de formation professionnelle et les activités génératrices de revenu pour promouvoir l'autosuffisance économique, en s'attachant tout particulièrement aux réfugiés qui ont des besoins spéciaux.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

7. En 1994, le programme continuera de s'attacher à l'autosuffisance économique, en particulier pour ce qui est des femmes réfugiées et des groupes vulnérables : familles monoparentales, personnes âgées et handicapées, mineurs non accompagnés et réfugiés dont le statut a été récemment reconnu, notamment. L'accent sera mis sur la diffusion d'informations concernant les possibilités existantes d'activités génératrices de revenu. Des activités de formation professionnelle et d'encouragement aux petites entreprises telles que l'élevage de volaille et de bétail sont prévues, outre les activités d'assistance matérielle, d'éducation, de conseils et d'orientation.

8. Un programme plus ambitieux de protection et de formation aux droits de l'homme - dont le but est de favoriser l'intégration - aidera les réfugiés, les immigrants sans papiers et les Béliziens (notamment, les personnels nouveaux des administrations publiques et les dirigeants de villages) à mieux

prendre conscience de leurs droits de l'homme fondamentaux, de leurs obligations et de leurs devoirs, ainsi que des droits définis dans des instruments internationaux. Les dirigeants communautaires identifiés pendant les ateliers de 1993 recevront la formation nécessaire pour leur permettre de fournir aux communautés comprenant une importante proportion de réfugiés des informations et une assistance en matière de droits de l'homme.

c) Proposition de programme pour 1995

9. On estime qu'à la fin de 1994, 3 % seulement de la population réfugiée totale aura besoin d'une assistance du HCR. Les crédits demandés pour le programme de 1995 reflètent donc une diminution du personnel des partenaires d'exécution, comme on s'y attendait, ainsi qu'une diminution du nombre des réfugiés ayant besoin d'une assistance.

10. Le HCR continuera de jouer un rôle actif dans la formation et le suivi du système de détermination du statut de réfugié, de manière à assurer l'accès aux procédures, ainsi qu'un traitement adéquat, juste et rapide des dossiers. Les activités de protection comprennent les activités de conseil concernant des cas individuels et visent principalement l'obtention de permis de travail et la naturalisation pour ceux qui remplissent les conditions voulues.

Programmes spéciaux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

11. Les fonds ayant manqué au début de l'année, les activités de microcrédit n'ont pas pu être exécutées conformément au programme initial. Toutefois, 145 prêts ont été accordés et 180 bénéficiaires ont reçu une formation. Pendant le dernier trimestre de l'année, le HCR a mis en route un programme de projets à impact rapide (QIP) pour soutenir l'intégration des réfugiés au niveau communautaire.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

12. Pour 1994, 40 QIP au total sont prévus, qui s'accompagnent d'activités de microcrédit. Etant donné la nécessité de réduire progressivement la présence du HCR au Belize, le programme de QIP pour 1994 et 1995 met l'accent sur le renforcement de la capacité institutionnelle des organisations nationales, en particulier des organisations non gouvernementales locales du secteur agricole. Les projets comprennent la production et la commercialisation d'arachides, de haricots, de riz, de papayes et de légumes de contre-saison, ainsi que des services techniques et des activités d'artisanat utilisant des fibres. D'autres projets comprennent la construction d'écoles, de dispensaires, de centres d'accueil pour femmes, d'un centre d'artisanat et de réseaux d'adduction d'eau. Le HCR poursuivra ses efforts en coopération avec des administrations publiques et d'autres organismes internationaux ou organismes des Nations Unies pour promouvoir l'intégration de la population de réfugiés et d'immigrants dans les plans et activités nationaux de développement du pays.

c) Proposition de programme pour 1995

13. Un programme réduit de QIP continuera d'être mis en oeuvre en 1995 pour assurer le transfert ordonné de la responsabilité des activités liées au développement exécutées en 1993 et en 1994 à des organisations non gouvernementales et à des ministères. Une vingtaine de microprojets individuels seront exécutés, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des activités génératrices de revenu. Une importance toute particulière sera accordée aux activités visant à assurer la durabilité des QIP pendant cette dernière année du programme.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

14. Les coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif à Belize en 1993 ont été conformes aux niveaux prévus.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

15. Il est prévu de maintenir en 1994 les effectifs du personnel à leur niveau de 1993; toutefois, deux nouveaux volontaires des Nations Unies contribueront à renforcer la présence du HCR sur le terrain aux fins de protection, conformément à la décision d'accorder la priorité à cet objectif en 1994 et 1995. Les dépenses autres que les dépenses de personnel ont également été maintenues à leur niveau initial.

c) Proposition de programme pour 1995

16. Etant donné la diminution prévue du nombre des réfugiés et la réduction progressive des programmes, le HCR se propose de réduire sa présence au Belize en 1995. A l'heure actuelle, tous les postes à durée limitée ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 1995, et les dépenses autres que les dépenses de personnel ont été budgétisées à des niveaux semblables à ceux du budget révisé de 1994.

DEPENSES DU HCR AU BELIZE
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
984,2	991,7	591,9	INSTALLATION SUR PLACE	456,6
2,6 <u>a/</u>	-	-	REINSTALLATION	-
-	-	409,4	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	386,8
986,8	991,7	1 001,3	Total partiel, opérations	843,4
57,7	62,4	37,3	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	39,3
1 044,5	1 054,1	1 038,6	TOTAL (1)	882,7
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
1 515,2	1 513,8	2 401,6	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES CIREFCA/PRODERE	840,0
-	-	15,2	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	25,9
115,7	88,0	124,0	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire	124,0
1 630,9	1 601,8	2 540,8	TOTAL (2)	989,9
2 675,4	2 655,9	3 579,4	TOTAL GENERAL (1 + 2)	1 872,6

a/ Engagement imputé sur l'allocation globale.
